

Pères et mères, puisqu'il en est ainsi de ces sociétés secrètes, ce serait donc de la part de vos enfants, une véritable apostasie, s'ils ayaient le malheur de s'y aggréger. Vous devez donc faire tous vos efforts, pour les détourner de ce malheur ; d'autant plus qu'une fois qu'ils sont enrôlés dans ces sociétés, s'ils veulent revenir en arrière, surtout s'ils y ont exercé quelque influence, ils voient tout de suite mille poignards se dresser contre leur poitrine.

Le plus souvent, ceux qui deviennent membres de ces sociétés, surtout s'ils sont encore jeunes, deviennent bien vite des prodiges de désordres et de corruption.

Il est inutile de dire ici que les serments que font ceux qui entre dans ces sociétés, n'obligent pas et sont nuls ; car personne ne peut s'engager à des choses qu'il ne connaît pas. A plus forte raison, un chrétien ne peut prendre sous serment, l'obligation de faire ce qui serait en opposition flagrante avec la religion, qu'il a solennellement juré d'observer toute sa vie, soit au jour de son baptême, soit au jour de sa première communion. Le chrétien qui s'engage ainsi, fait une faute énorme ; et s'il va jusqu'à tenir ce serment, il devient encore plus coupable.

Voici un trait qui prouve tout l'aveuglement où tombent ceux qui entrent dans ces sociétés :

Un missionnaire français raconte ce qui suit : Pendant une mission que je prêchais dans l'ouest de la France, dit-il, j'avais à faire, pour me rendre à l'église, une vingtaine d'arpents sur l'eau. Pour l'ordinaire, des jeunes gens venaient me chercher et me ramenaient. Mais,